



## QUE FAIRE LORS D'UN DÉCÈS ?

Pour mieux vous guider

Ce feuillet d'information vous permettra de mieux vous guider lors du décès d'un proche.

À la suite du décès, prenez le temps nécessaire pour faire vos adieux. Informez les proches qui ont exprimé le désir d'être présents. Certains trouvent du réconfort à se recueillir autour de la personne et souligner sa vie.

Il n'y a aucune urgence à appeler la maison funéraire ou le service ambulancier. Vous pourrez convenir avec eux de l'heure à laquelle vous voulez qu'il se présente.

Selon le déroulement dont vous aurez convenu avec votre équipe soignante, vous devrez :



### Si le constat de décès est prévu à **domicile** et survient

**Entre 8 heures et 16 heures,  
du lundi au vendredi :**  
Communiquer avec l'infirmière  
ou le médecin au numéro suivant :

**Après 16 heures, la fin de semaine  
et lors des jours fériés :**  
Communiquer avec le centre 24/7  
au 1 800 361-7073

Suite à la visite du médecin, veuillez contacter l'entrepreneur  
de services funéraires.



### Si le constat de décès est prévu à **l'hôpital**

Appelez le **911** en précisant  
que le décès était attendu.

Remettez aux **ambulanciers**  
les directives médicales anticipées  
(DMA) ou le document de  
non-réanimation signé par le médecin.



# QUE FAIRE LORS D'UN DÉCÈS ?

Pour mieux vous guider

## Quels sont les soins à donner à la personne décédée ?

- Allongez la personne sur le dos, la tête légèrement surélevée sur un oreiller;
- Fermez-lui les yeux;
- Recouvrez-la d'une couverture.

## Quels seront les documents et informations à transmettre à l'entrepreneur de services funéraires ?

Le formulaire « **Déclaration de décès** » devra être remis à l'entrepreneur de services funéraires lorsqu'il viendra recueillir le corps.

Lors de la rencontre pour les arrangements funéraires, il s'informerait du désir du défunt en regard de la disposition du corps et aura besoin de ceci :

- carte d'assurance maladie;
- numéro d'assurance sociale;
- nom des parents;
- endroit de naissance et du baptême;
- date et endroit du mariage, s'il y a lieu;
- photos et des vêtements seront nécessaires s'il y a exposition du corps.

Les informations suivantes du conjoint(e) légalement marié(e) seront également nécessaires :

- numéro d'assurance sociale;
- nom des parents;
- endroit de naissance et du baptême;
- date et endroit du mariage.

### Notre mission

Maintenir, améliorer et restaurer la santé et le bien-être de la population québécoise en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec.

### Notre vision

Des soins de santé et des services accessibles et efficaces qui s'adaptent aux besoins des Québécois.

### Nos ambitions

Le CISSS de la Montérégie-Ouest réalise ses ambitions en osant innover dans ses façons de faire et ainsi il se démarque et rayonne par :

- L'excellence de son offre de soins et services intégrés de proximité axée sur l'interdisciplinarité, l'accessibilité et l'adaptation aux besoins de sa population;
- Son courage à questionner et à améliorer ses pratiques professionnelles, cliniques et de gestion;
- La reconnaissance de la contribution de son personnel et la mise en place de pratiques de gestion humaines;
- La force de ses liens avec ses partenaires.

### Nos valeurs

Nos actions sont guidées par cinq valeurs, interdépendantes et en équilibre : bienveillance, collaboration, engagement, audace et cohérence.